

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/11/2017	29/11/2017	F01117P0251

1. Intitulé du projet

CITE FUVIALE ILE DU PLATAIS, Projet de complexe hôtelier sur l'île du Platais à Medan (78)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Le projet crée 46 places de stationnement sur la rive gauche de la Seine dans le parc entourant l'Hôtel des Romanciers. Ce parc est boisé et intégré dans une zone naturelle boisée de plus de 0,5 ha. Les places de stationnement seront créées sous les arbres existants. Aucun arbre ne sera supprimé et le sol maintenu en pelouse, l'ensemble boisé faisant partie des vues depuis la Maison de Zola (inscrite Monument Historique) Si il était nécessaire d'abattre un arbre pour des raisons de sécurité (arbre vieillissant, malade), il serait remplacé.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager le site et en particulier à réhabiliter le bâtiment existant classé, mais à l'abandon, pour y installer un hôtel de 50 chambres, un restaurant, un centre de balnéo thérapie et de séminaires, pour un accueil total de 537 personnes. Il s'inscrit dans le réaménagement des berges de Seine sur la commune de Médan. Il inclut l'aménagement sur la rive gauche de la Seine, d'un parking et la restauration de 38 ml de quai au niveau du site de l'hôtel des Romanciers et la création à l'aval d'un quai de 23 ml pour l'accès pompiers.

L'état des lieux sur l'île du Platais et la sécurisation des accès impliquent la restauration de 48 ml de quai refait à l'identique, la dépose du toboggan, des terrains de sports en place et d'une partie de la toiture du bâtiment existant. Les autres éléments seront conservés, restaurés et complétés. Le reste des berges est laissé en l'état.

Trente chambres seront créées au premier étage du bâtiment existant en gardant l'aspect extérieur des cabines de bain, le rez-de-chaussée étant consacré à la balnéo et aux salles de séminaires. Cinq folies, soit 6 bâtiments sur pilotis, seront construites dans le parc pour accueillir 20 chambres et le restaurant. L'ancienne piscine sera transformée en miroir d'eau et une nouvelle piscine en mode phyto épuration sera créée à l'arrière du bâtiment. Le projet se situe dans le champ de visibilité de Monuments historiques et comprend lui-même des éléments classés. Les services concernés ont été consultés et seront associés au chantier. La surface totale de plancher à terme sera de 2900m² dont 680 m² sur pilotis créés pour le projet.

4.2 Objectifs du projet

- 1) Restaurer un monument historique, dont l'architecture des années 30, de style "paquebot" et liée au thème hygiéniste est rare et à préserver
- 2) Entourer les bâtiments d'un traitement paysager du site actuellement à l'abandon, en accord avec le paysage des bords de Seine et dans le respect de la biodiversité
- 3) Développer une activité d'accueil touristique et de loisirs, initialement existante, avec promenade sur l'île du Platais, tout en restaurant l'image d'antan de ce site et en créant 70 emplois fixes et 20 emplois saisonniers
- 4) Restaurer à l'identique les parties de quai nécessaires pour permettre et sécuriser les accès par bateau de la berge à l'île du Platais
- 5) Mettre en place une gestion écologique du site notamment pour le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la gestion de la biodiversité, impliquant le propriétaire, l'équipe et les usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) Travaux sur les quais : les linéaires restaurés à l'identique correspondent au strict nécessaire pour assurer et sécuriser les accès : délai 4 à 6 mois. Les services qui ont été consultés et ont donné leur accord sur le projet seront associés à son suivi : VNF, les pompiers et le service en charge des Monuments Historiques (le quai des Romancier et l'ancienne piscine sur l'île du Platais sont classés).
- 2) Après restauration des quais: Préparation du chantier de réhabilitation : Amener les ouvriers par voie maritime sur le port le plus proche vers Triel sur Seine vers l'île du Platais/ plateforme provisoire créée pour transporter véhicule , engin , grue et matériaux ou usage par les péniches. mis en sécurité des accès et de l'approvisionnement. délai 3 mois
- 3) Nettoyage de l'île du Platais: enlèvement des gravas, et déchets, désamiantage des toitures , démolition de l'intérieur du bâtiment à restaurer : délai 1 à 2 mois
- 4) Démarrage de la restauration du bâtiment monument historique : délai 2 ans
- 5) Création des folies architecturales, en extension du bâtiment existant
- 6) Traitement paysager en corrélation avec le bâtiment à restaurer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'usage de ce bâtiment sur l'île est de restaurer une activité touristique déjà existante qui recevait dans les années 30 et jusqu'à 2003 plus de 3000 personnes. Il comprendra :

- 1) La possibilité de faire du sport dans un cadre naturel sur une île apportant une valeur supplémentaire à cette restauration avec un centre de bien être (fitness , tennis, marche, piscine, massage, balneo therapie , dieteticien).
- 2) des salles de séminaires et de conférence pour des entreprises et particuliers pour l'organisation de colloques ou de réunions de famille.
- 3) Un restaurant gastronomique accessible à tous.
- 4) Un hôtel de 50 chambres dont 5 chambres PMR . (L'occupation sera annuelle mais avec un usage de ce lieu maximum en période de vacances scolaires.)
- 5) Un écrin végétale magnifié et restauré en préservant l'état naturel .
- 6) Un parking sur les Berges de Médan intégré dans le parc autour de l'Hôtel des Romanciers

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire

Dossier de déclaration selon la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie total du terrain sur l'île	32 100 m ²
surface de plancher existante	2241 m ²
surface de plancher à terme (une fois le projet réalisé)	2957 m ²
superficie du terrain sur la berge, au dessus de l'Hôtel des Romanciers, où seront inclusent les places de parking.	8 400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ILE DU PLATAIS : lieu dit "Plage de Villennes" - ville de Médan.
Le projet se situe sur l'île du Platais, ou île de Médan, sur la commune de Médan dans les Yvelines. Cette île de la Seine, longue de 1,7 kilomètre environ, est située entre Villennes-sur-Seine et le centre de Médan sur la rive gauche, et Triel-sur-Seine sur la rive droite. Elle se prolonge en aval par l'île d'Hernière dont elle est séparée par un étroit chenal. Elle est partagée administrativement entre les communes de Villennes-sur-Seine (au sud), Médan (au centre) et Triel-sur Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 5 9' ___ " ___ Lat. 4 8° 5 7' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est sur la rive droite de la Seine (communes de Triel sur Seine et de Carrière sous Poissy)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de protection acoustique de la voie ferrée classée axe bruyant de catégorie 1
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet correspond au site appelé « Plage de Villennes », qui est celui d'anciennes installations balnéaires Art Déco, qui ont été inaugurées en juillet 1935. Il a été inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2009. Il est situé dans les axes de vue depuis la Maison Zola (Monument Historique inscrit).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'analyse du sol et de la flore, selon les critères définis dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, sur les différentes parties du site concernées par le projet mis en évidence l'absence de zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondations dans la vallée de la Seine et de l'Oise, Département des Yvelines, juin 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection éloigné du champ captant de Verneuil sur Seine qui est le captage le plus proche
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est dans le site inscrit « Rives de la Seine, Ile de la Motte-des-Braies, Ile d'Hernières et Ile du Platais » (site n°5906)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les sites Natura 2000 les plus proches sont à : 16 km en aval du site ZCS CARRIERE DE GUERVILLE (FR1102013)- 21 km en amont du site ZPS Site De SEINE SAINT DENIS (FR 1112013)- A 22 km en aval du site ZPS Boucles de Moisson , Guernes et Forêt de Rosny (FR 1112012) - à 23 km en aval du site ZPS Coteaux et boucles de la Seine (FR 1100797)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir ci-joint le Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences NATURA 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques inondation (P.P.R.I.) de la vallée de la Seine et de l'Oise : Le projet se situe essentiellement sur la zone marron pour les berges et en zone rouge et rouge clair ainsi qu'en zone verte pour le reste du terrain. Les contraintes correspondantes ont été prises en compte dans le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront traitées sur le site (3 micro stations) puis infiltrées dans des noues.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets liés aux activités pour la plupart assimilables aux déchets ménagers sauf les boues des micro stations de traitement des eaux usées et les huiles de fritures de la restauration qui seront évacuées par les filières appropriées Les déchets résultant des travaux, dont une partie de déchets contenant de l'amiante, seront également évacués par les filières appropriées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment au coeur du projet présente des parties classées et est actuellement entrain de se dégrader. Le projet permettra d'arrêter la dégradation et de restaurer le bâtiment.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site était un lieu de loisirs et le restera. Les espaces qui étaient voués aux installations de détente et de loisirs seront repris en jardins avec un traitement paysager, incluant de nouvelles installations de détente et de loisirs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les services concernés : SDIS 78 TRAPPES , DDT YVELINES Saint Germain en Laye, Versailles et secteur PMR, Communauté d'agglomération GPSO, M. l'Architecte en Chef des Bâtiments de France, Voies Navigables de France UTI Boucles de la Seine Chef de la subdivision action territoriale et DT Bassin de la Seine/UBS/SAT, la Mairie de Medan

Il a également fait l'objet d'une étude approfondie dans le cadre du dossier de demande d'autorisation lié à la loi sur l'eau Ces concertations et travaux ont permis d'affiner le projet afin de l'adapter finement à son environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences NATURA 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

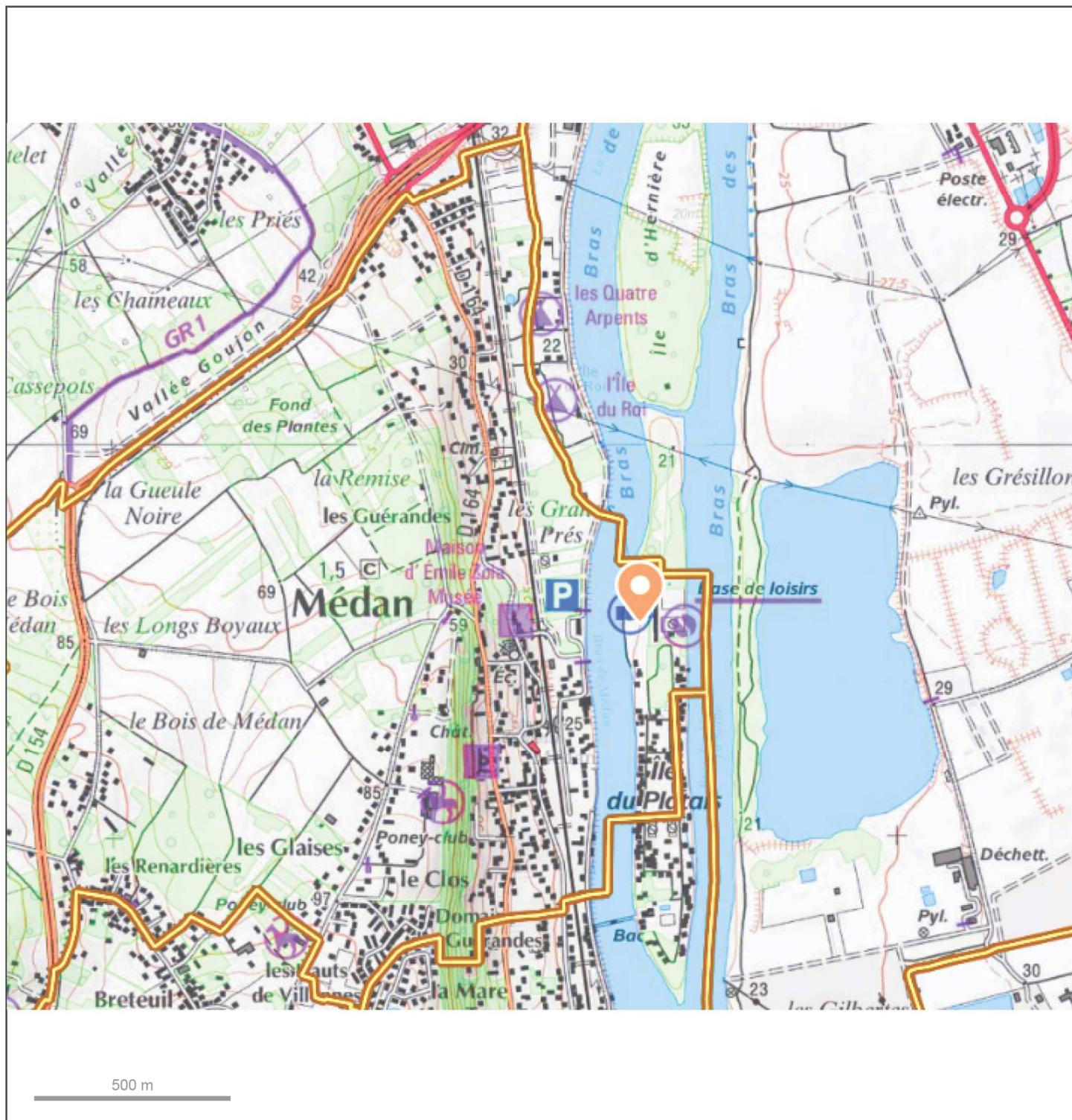
13 11 2017

Signature

LA PLAGE DE VILLENES
SAS au capital de 42 000 €
RCS Paris 493 251 920
63 bis bd Bessières - 75017 PARIS

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Emplacement du projet



**Projet de complexe hôtelier
à Medan (78)
Zone d'étude**



Légende

- Limites du projet
- Limites communales

0 100 200 Mètres





VUE 01 SUR CHEMIN LATERAL



VUE 02 SUR CHEMIN LATERAL SUR MAISON ZOLA



VUE 07 ELOIGNEE BERGES ROMANCIERS



VUE 03 ELOIGNEE ALIGNEMENT DES ARBRES



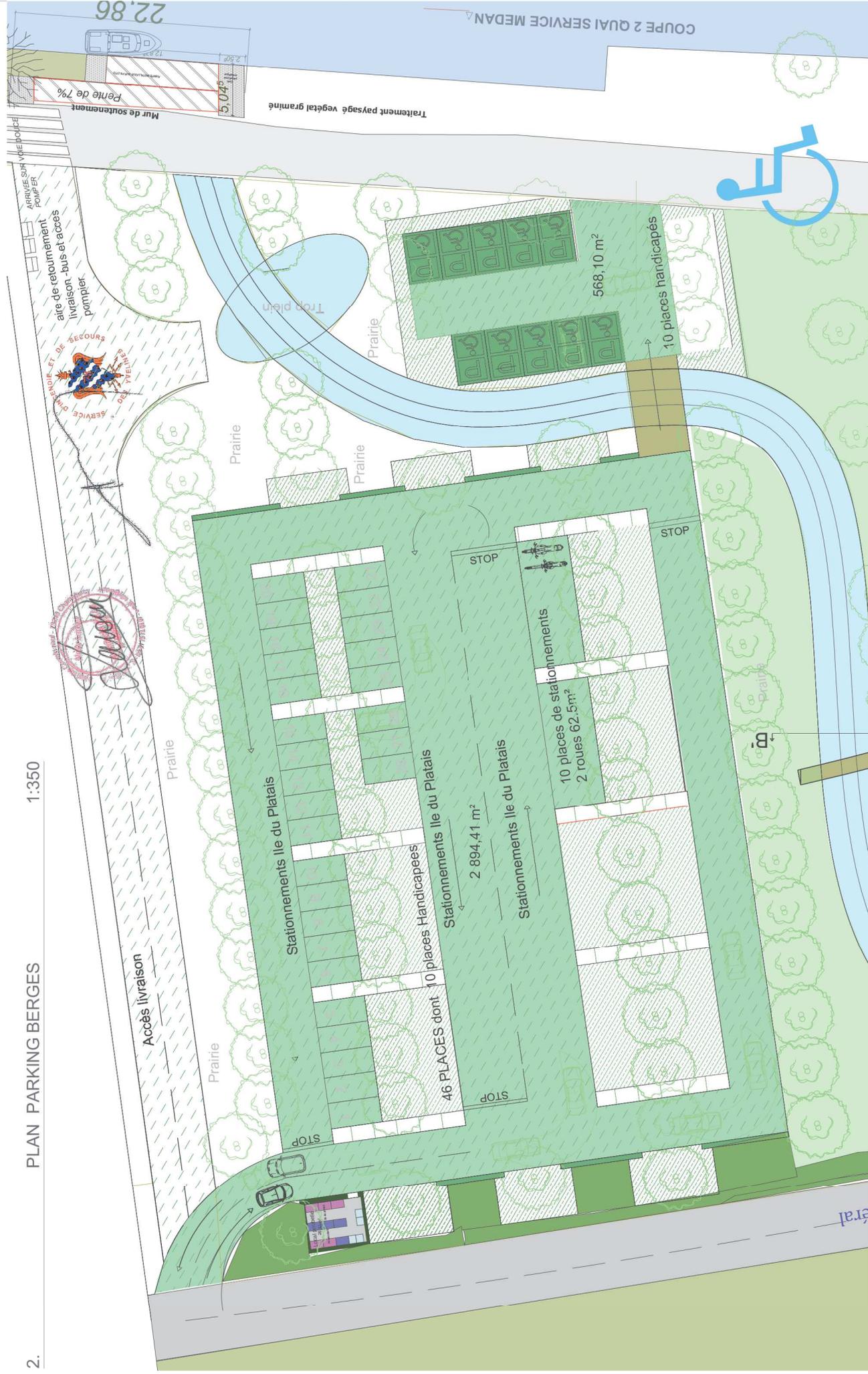
VUE 04 ELOIGNEE ALIGNEMENT DES ARBRES
implantation des places de parking



VUE 05 ELOIGNEE ALIGNEMENT DES ARBRES
implantation des places de parking



VUE 06 ELOIGNEE ALIGNEMENT DES ARBRES
implantation des places de parking côté gauche
vue sur l'hôtel des romanciers central



8 Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000 peut être requise même si le projet ne se situe pas dans une telle zone (la définition de la zone d'influence du projet en termes d'impacts directs/indirects et temporaires/permanents est donc primordiale).

8.1 Zones Natura 2000 les plus proches du site

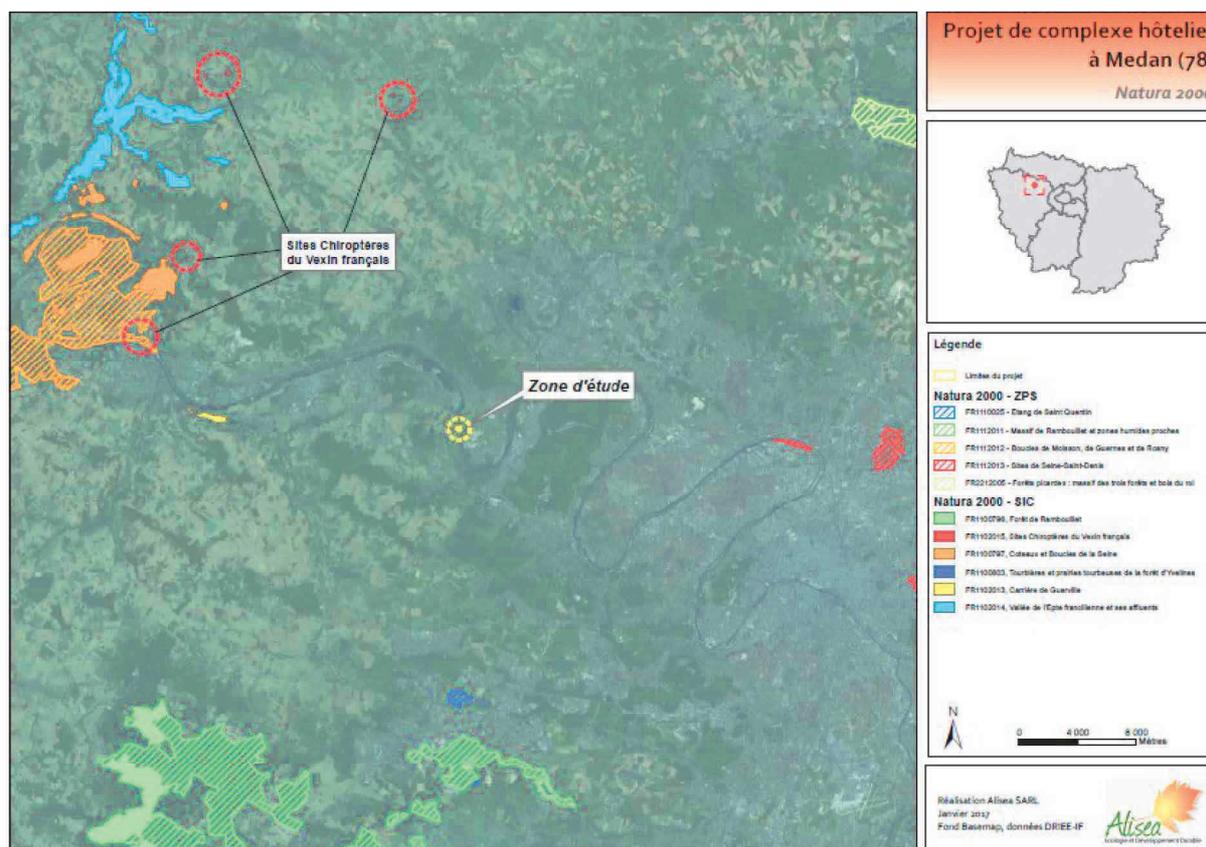


Figure 76 - Zone Natura 2000 les plus proches du projet

Les zones Natura 2000 les plus proches du site sont (Figure 76) :

- ZSC « Carrière de Guerville », ZSC, à environ 16 km en aval,
- ZPS « Site de Seine-Saint-Denis », à environ 21 km en amont pour le site le plus proche,
- ZPS « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny », à environ 22 km en aval,
- ZSC « Coteaux et boucles de la Seine », à environ 23 km en aval.

8.2 Zone d'influence du projet

Les travaux pourront induire les dérangements suivants :

- Mise en place de pistes de chantier, circulation d'engins,
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles,
 - o liées aux engins de chantier, le bon état de fonctionnement des machines sera vérifié, les engins seront dotés de kits anti pollution, les conducteurs des engins seront sensibilisés aux risques de pollution et à leur prévention